

# CC2V

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DU MARDI 21 MARS 2023

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 8 mars 2023

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 8 mars 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 31

Présents : 18

Votants : 25 dont 7 ayant donné pouvoir

*L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-et-un mars à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.*

#### **Présents :**

Mme FROMAGE, M. KERGRAIS pour Boutigny-sur-Essonne, M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, M. JOYEZ pour Gironville-sur-Essonne, M. PERRON, M. LENGLET, M. DUPERCHE pour Maisse, Mme BOBAULT, M. SAINSARD, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme PAPI pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur Ecole, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne, M. BERTOL pour Videlles.

#### **Absents excusés donnant pouvoir :**

M. DELCAMBRE pour Boutigny-sur-Essonne donne pouvoir à M. SIMONNOT  
M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne donne pouvoir à M. PAGES  
M. KEES pour Dannemois donne pouvoir à M. BERTOL  
Mme MOULINOUX pour Maisse donne pouvoir à M. LENGLET  
M. BOULEY pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. SAINSARD  
Mme SOTOCA pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à Mme BOBAULT  
M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. DELECOUR

#### **Absents :**

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville  
Mme BERGDOLT, M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne  
M. BIONNE pour Mondeville  
Mme CADOT, M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole

#### **Secrétaire de séance :**

Mme DEZERT

*Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.*

## **Ordre du jour :**

- 1 – Budget principal M14 : compte administratif et compte de gestion 2022
- 2 – Budget annexe de l'eau M49 : comptes administratif et de gestion 2022
- 3 – Budget annexe de l'eau M49 : régie de Boigneville - comptes administratif de gestion 2022
- 4 – Budget annexe de l'assainissement M49 : comptes administratif et de gestion 2022
- 5 – Budget annexe de l'assainissement M49 : Mondeville – comptes administratif et de gestion 2022
- 6 – Budget annexe de la zone d'activités du chenet : comptes administratif et de gestion 2022
- 7 – ROB
- 8 – Groupement de commande concernant le marché de restauration scolaire
- 9 – Désignation de délégués auprès du SEMEA pour la commune de Soisy-sur-Ecole (2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant)

**M. le Président de séance ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.**

Il demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2023. En l'absence d'observations le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

## 1 - BUDGET PRINCIPAL M14

### 1 – Compte administratif et Compte de gestion 2022 (BUDGET PRINCIPAL M14)

M Delecour expose que le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 114 388.66
	- Recettes	9 322 110.51
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>207 721.85</b>

Investissement	- Dépenses	676 845.35
	- Recettes	2 511 354.04
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>1 834 508.69</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	1 016 692.23
	- Investissement : déficit	1 272 913.90

### Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	9 114 388.66
	Recettes	10 338 802.74
	<b>Total excédent</b>	<b>1 224 414 .08</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 949 759.25
	Recettes	2 511 354.04
	<b>Total excédent</b>	<b>561 594.79</b>

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	<b>Dépenses : 9 114 388.66€</b>		
<b>Fonctionnement</b>	011	842 485.99	Charges à caractère général, dont les dépenses les plus importantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- 6042 (restauration, sorties et activités pour les centres de loisirs)</li><li>- 60612 (énergie des bâtiments intercommunaux) dont le prix de l'énergie a été maintenu</li><li>- 60622 (carburants des 8 véhicules)</li><li>- 60631 et 60632 (fournitures d'entretien et de petit équipement liés à l'entretien des bâtiments)</li><li>- 6064 (fournitures administratives notamment pour le centre de vaccination)</li><li>- 611 (balayage des voiries, l'informatique, alarmes...)</li><li>- 6135 (photocopieurs, téléphonie, mini-pelle...)</li><li>- 615221 (travaux dans les bâtiments)</li><li>- 615231 (lié à la ZA)</li><li>- 61551 (matériel roulant dû à des réparations sur les tondeuses et les minibus)</li><li>- 6156 (chaudière, équipement cuisine...)</li><li>- 6161 (les assurances)</li></ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- 617 (les différentes études notamment le schéma cyclable)</li> <li>- 6226 (liés au procès de la commune de Milly à la CC2V)</li> <li>- 6231 (lié aux différents marchés et DSP)</li> <li>- 6236 (journal de la CC2V)</li> <li>- 6247 (transports collectifs en baisse dû à la fermeture de la piscine)</li> <li>- 6251 (remboursement de repas lors de formations et frais de déplacements)</li> <li>- 6281 (cotisations aux associations institutionnelles)</li> <li>- 6284 (ramassage OM)</li> <li>- 62875 (remboursement aux communes des frais liés aux CLSH)</li> <li>- 63512 (taxe foncière de la za)</li> </ul>
			Les factures arrivées en janvier ont fait l'objet de charges rattachées à l'exercice pour 11 389.65 €
	012	1 855 166.53	Charges de personnel : sont en augmentation de 3.5% du fait de la hausse de la grille indiciaire
	014	2 475 563.12	Atténuations de charges correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle et de la TCFE (2 094 569.12€), au FNGIR (59 382) , au FPIC (317 419),
	65	3 612 019.48	Autres charges de gestion courante : Indemnités aux élus (103 346.76€), participations au SMO (27 500€), au SIARCE (121 114.51€) et au SAGEA (70 917.53€) dans le cadre de la GEMAPI, les subventions aux associations et à Vert Marine (623 919.12€) et le reversement de la taxe sur les ordures ménagères au SIRTOM (2 664 396€).
	66	51 064.95 + 17 541.96	Charges financières : Intérêts des emprunts dont les intérêts courus non échus.
	67	23.10	Dû à une annulation de titre
	68	196.56	De dépréciation (soit des créances irrécouvrables)
	042	260 326.97	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens.
	<b>Recettes : 9 315 860.51 €</b>		
	013	128 623.85	Remboursement des arrêts maladie et remboursement du salaire de la personne chargé de l'eau et de l'assainissement par les budgets eau/assainissement
	70	314 920.87	Produits des services : recettes liées au centre de loisirs, de la redevance de Vert Marine pour la piscine, et du personnel mis à disposition des centres de loisirs
	73	7 483 677.02	Impôts et taxes : fiscalité locale sur les ménages et sur les entreprises, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur la GEMAPI, la taxe de séjour, la TCFE, la compensation de TH (fraction TVA).
	74	1 277 837.66	Dotations et participations de DGF (en baisse) et autres compensations de l'Etat, , le FCTVA sur le fonctionnement, la subvention pour l'étude du schéma cyclable, les subventions CAF....

	75	49 398.14	Autres produits de gestion courante, liés aux loyers des logements et de la facturation des clés supplémentaires aux associations et de la location du gymnase au CNFPT
	77	149.20	Ecritures d'ordre
	042	61 253.77	Opérations d'ordre entre section, liées aux amortissements des subventions d'investissement (Région, Département, Etat).
<b>002 -Excédent antérieur reporté : 1 016 692.23€</b>			

M le Président rappelle que la hausse pour les OM liée aux dettes du SIREDOM est de moindre importance qu'envisagée

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations	
	<b>Dépenses : 1 949 759.25€</b>			
	20	5 220.00	logiciel pour l'urba	
<b>Investissement</b>	21	275 433.01	Immobilisations corporelles : - 229 651.22 € de travaux de voirie sur la za - 3 734.04 € d'outillage - 3 776.66 € + 12 461.98€ de travaux dans les bâtiments - 13 910.78€ de matériel informatique - 2 526.20€ d'équipement pour les centre de loisirs	
	23	44 226.00	- Immobilisations en cours : honoraires d'architecte	
	16	282 388.29	Remboursement des emprunts,	
	040	61 253.77	Opérations d'ordre entre sections : concerne les amortissements de subventions	
	041	2 220.00	Opérations d'ordre	
	001	1 272 913.90	Déficit antérieur	
		<b>Recettes : 2 511 354.04€</b>		
	<b>Investissement</b>	13	529 808.88	subventions de la Région, du Département et de l'Etat pour le GNAU (urba), les PPAM, le tourisme, la piscine (solde)...
10		1 696 620.29	FCTVA et affectation du résultat	
27		17 752.50	Remboursement notamment de l'avance du budget d'eau de boigneville	
040		260 326.97	Opération d'ordre entre section : parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.	
041		2 220.00	Opérations d'ordre	

Le Président sort de la salle à 18h42 pour le vote

-----  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET PRINCIPAL M14**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 ainsi qu'il suit :

- **Réalisations de l'exercice :**

<b>Fonctionnement</b>	- Dépenses	9 114 388.66
	- Recettes	9 322 110.51
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>207 721.85</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	676 845.35
	- Recettes	2 511 354.04
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>1 834 508.69</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	1 016 692.23
	- Investissement : déficit	1 272 913.90

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	9 114 388.66
	Recettes	10 338 802.74
	<b>Total excédent</b>	<b>1 224 414 .08</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 949 759.25
	Recettes	2 511 354.04
	<b>Total excédent</b>	<b>561 594.79</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET PRINCIPAL M14**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget principal M14, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget principal M14 présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2022.

<b>Fonctionnement</b>	- Dépenses	9 114 388.66
	- Recettes	9 322 110.51
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>207 721.85</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	676 845.35
	- Recettes	2 511 354.04
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>1 834 508.69</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	1 016 692.23
	- Investissement : déficit	1 272 913.90

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	9 114 388.66
	Recettes	10 338 802.74
	<b>Total excédent</b>	<b>1 224 414 .08</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 949 759.25
	Recettes	2 511 354.04
	<b>Total excédent</b>	<b>561 594.79</b>

## 2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

### 2 – Compte administratif (Budget Annexe de l'Eau M49 – CC2V)

M Delecour explique que le compte administratif M49 de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	226 459.57
	- Recettes	314 225.25
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>87 765.68</b>
<b>Investissement</b>	- Dépenses	254 904.87
	- Recettes	284 584.60
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>29 679.73</b>

#### - Report de l'exercice 2021 :

	- Exploitation : excédent	694 247.58
	- Investissement : excédent	70 771.66

#### - Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	226 459.57
	Recettes	1 008 472.83
	<b>Total excédent</b>	<b>782 013.26</b>
Section d'investissement	Dépenses	254 904.87
	Recettes	355 356.26
	<b>Total excédent</b>	<b>100 451.39</b>

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses 226 459.57</b>		
	011	14677.24	Principalement des frais liés aux annonces pour les procédures juridiques de DUP
	012	46 472.19	Remboursement de salaires au budget principal M14
	66/66111	5 250.15+ 822.08	remboursement d'intérêts d'emprunt reprenant ceux de l'ex SAEVE + les ICNE
	042/6811	160 217.01	Amortissement des immobilisations
	<b>Recettes 1 008 472.83</b>		
	70/70128	300 074.28	Liés à la taxe sur l'eau
	042/777	14 150.97	Amortissement de subvention (de l'AESN)
	002	694 247.58	Excédent de 2021

	<b>Chapitres / Comptes</b>	<b>Montants</b>	<b>Observations</b>
<b>Investissement1</b>	<b>Dépenses 254 904.87</b>		
	20/2031	145 600.81	Etude du schéma directeur, l'étude AAC du forage de Courances, du captage de Milly...
	21/21531	34 988.58	Travaux de canalisation
	16/1641 et 1681	30 066.27	remboursements en capital
	040/139111	14 150.97	d'amortissement de subvention, corollaire du 042/777
	041/2762	30 098.24	Opération de TVA
	<b>Recettes 355 356.26</b>		
	13/13111	449.00	Solde de la subvention de l'AESN pour les débitmètres du SDAEP
	10/1068	27 644.10	Affectation du résultat de 2021
	27/2762	66 176.25	Encaissement de TVA
	040/2817351 et 2817561	160 217.01	Amortissement des immobilisations
	041/2031-21561	30 098.24	Corollaire du 041/2762 en dépenses
	001	70 771.33	Excédent de 2021

Le Président sort de la salle à 18h45 pour le vote

-----  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif annexe M49 de l'eau CC2V 2022 ainsi qu'il suit :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	226 459.57
	- Recettes	314 225.25
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>87 765.68</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	254 904.87
	- Recettes	284 584.60
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>29 679.73</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Exploitation : excédent	694 247.58
	- Investissement : excédent	70 771.66

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	226 459.57
	Recettes	1 008 472.83
	<b>Total excédent</b>	<b>782 013.26</b>
Section d'investissement	Dépenses	254 904.87
	Recettes	355 356.26
	<b>Total excédent</b>	<b>100 451.39</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022, fait apparaître les résultats suivants,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe M49 de l'eau présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 qui est conforme avec le compte administratif pour l'exercice 2022.

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	226 459.57
	- Recettes	314 225.25
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>87 765.68</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	254 904.87
	- Recettes	284 584.60
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>29 679.73</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Exploitation : excédent	694 247.58
	- Investissement : excédent	70 771.66

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	226 459.57
	Recettes	1 008 472.83
	<b>Total excédent</b>	<b>782 013.26</b>
Section d'investissement	Dépenses	254 904.87
	Recettes	355 356.26
	<b>Total excédent</b>	<b>100 451.39</b>

### 3 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE

#### 3 – Compte administratif 2022 - Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville

M Delecour expose que le compte administratif corroboré par le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	32 093.64
	- Recettes	32 583.15
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>489.51</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	34 893.32
	- Recettes	15 793.04
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>19 100.28</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	14 587.33
	- Investissement : excédent	37 298.33

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 093.64
	Recettes	47 170.48
	<b>Total excédent</b>	<b>15 076.84</b>
Section d'investissement	Dépenses	34 893.32
	Recettes	53 091.37
	<b>Total excédent</b>	<b>18 198.05</b>

Ce compte peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Comptes	Montants	Observations
<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses 32 093.64</b>		
	011/61523	1 053.31	Travaux de réseau
	014/701249	15 005.00	Redevance à l'AESN
	68/6817	242.00	Créances irrécouvrables
	042	15 793.04	Dotations aux amortissements
	<b>Recettes 47 170.78</b>		
	70/70111 et 70121	32 580.63	Taxe sur l'eau
	002	14 587.33	Report excédentaire de 2021

	Comptes	Montants	Observations
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses 34 893.32</b>		
	21/21531	3 675.32	travaux
	13/1312	14 218.00	Remboursement de trpo perçu de subvention à l'AESN pour le forage
	16/1687	17 000.00	Remboursement au budget principal de l'avance de trésorerie
	<b>Recettes 53 091.37</b>		
	040/281531 et 2817531	15 793.04	Amortissement corollaire du 6811
	001	37 298.33	Excédent de 2021

Le Président sort de la salle à 18h50 pour le vote

### **3 – Compte administratif 2020 - (Budget Annexe de l'Eau M49 – Boigneville)**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – M49 BOIGNEVILLE**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 de la Régie eau de Boigneville ainsi qu'il suit :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	32 093.64
	- Recettes	32 583.15
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>489.51</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	34 893.32
	- Recettes	15 793.04
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>19 100.28</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	14 587.33
	- Investissement : excédent	37 298.33

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 093.64
	Recettes	47 170.48
	<b>Total excédent</b>	<b>15 076.84</b>
Section d'investissement	Dépenses	34 893.32
	Recettes	53 091.37
	<b>Total excédent</b>	<b>18 198.05</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 - BOIGNEVILLE**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe M49 de la Régie eau de Boigneville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2022.

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	32 093.64
	- Recettes	32 583.15
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>489.51</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	34 893.32
	- Recettes	15 793.04
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>19 100.28</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	14 587.33
	- Investissement : excédent	37 298.33

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	32 093.64
	Recettes	47 170.48
	<b>Total excédent</b>	<b>15 076.84</b>
Section d'investissement	Dépenses	34 893.32
	Recettes	53 091.37
	<b>Total excédent</b>	<b>18 198.05</b>

#### 4 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – CC2V

##### 4 – Compte administratif (Budget Annexe de l'Assainissement – CC2V)

M Delecour explique que le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2022 fait apparaître les résultats suivants :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	235 844.12
	- Recettes	406 086.53
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>170 242.41</b>
<b>Investissement</b>	- Dépenses	177 882.42
	- Recettes	208 986.45
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>31 104.03</b>

##### - Report de l'exercice 2021:

	- Exploitation : excédent *	426 295.13
	- Investissement : excédent *	1064 589.55

##### - Résultat cumulé

Section de fonctionnement	Dépenses	235 844.12
	Recettes	832 381.66
	<b>Total excédent</b>	<b>596 537.54</b>
Section d'investissement	Dépenses	177 882.42
	Recettes	1 273 576.00
	<b>Total excédent</b>	<b>1 095 693.58</b>

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses 235 844.12</b>		
	011/6061	130.46	Electricité sur le poste de refoulement à Soisy et des équipements du SIAVSE
	011/61523	3 990.56	Entretien des réseaux
	011/6287	893.50	Remboursement assurance au budget principal et à Soisy pour des frais d'électricité
	012/6215	46 472.20	Remboursement de salaires au budget principal M14 de l'agent en charge de l'eau et l'assainissement
	66/6611 et 66112	1 268.68 + 123.65	Intérêts d'emprunt et ICNE
	68/6817	880.19	Créances irrécouvrables
	042/6811	182 247.36	Amortissement des immobilisations
		<b>Recettes 832 381.66</b>	
70/70128		248 770.00	Redevance sur l'assainissement et PFAC
74/741		56 775.47	Prime d'épuration versée par l'AESN
042/777		100 541.06	amortissement des subventions
002		426 295.13	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses 177 882.42</b>		
	20/2031	40 325.82	Schéma directeur
	21/21562	13 377.06	Travaux sur les réseaux
	16/1641	14 688.01	Remboursement d'emprunt
	040/139111 et 13913	100 541.06	amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	8 950.47	Opérations sur TVA
	<b>Recettes 1 273 576.00</b>		
	27/2762	17 788.62	Opérations sur TVA
	040/28031 à 281562	182 247.36	amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	8 950.47	Opérations de TVA corollaire du 041/2762
	001	1 064 589.55	Excédent reporté

Le Président sort de la salle à 18h52 pour le vote

-----  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif annexe M49 de l'assainissement 2022 ainsi qu'il suit :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	235 844.12
	- Recettes	406 086.53
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>170 242.41</b>
<b>Investissement</b>	- Dépenses	177 882.42
	- Recettes	208 986.45
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>31 104.03</b>

- **Report de l'exercice 2021:**

	- Exploitation : excédent *	426 295.13
	- Investissement : excédent *	1064 589.55

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	235 844.12
	Recettes	832 381.66
	<b>Total excédent</b>	<b>596 537.54</b>
Section d'investissement	Dépenses	177 882.42
	Recettes	1 273 576.00
	<b>Total excédent</b>	<b>1 095 693.58</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 qui est conforme au compte administratif de l'exercice 2022.

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	235 844.12
	- Recettes	406 086.53
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>170 242.41</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	177 882.42
	- Recettes	208 986.45
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>31 104.03</b>

- **Report de l'exercice 2021:**

	- Exploitation : excédent *	426 295.13
	- Investissement : excédent *	1064 589.55

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	235 844.12
	Recettes	832 381.66
	<b>Total excédent</b>	<b>596 537.54</b>
Section d'investissement	Dépenses	177 882.42
	Recettes	1 273 576.00
	<b>Total excédent</b>	<b>1 095 693.58</b>

## 5 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 – MONDEVILLE

### 5 – Compte administratif 2022 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

M Delecour expose que le compte administratif de l'assainissement M49 de Mondeville corroboré par le compte de gestion 2022 fait apparaître les résultats suivants :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	20 206.08
	- Recettes	17 109.51
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>3 096.57</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	1 024 921.58
	- Recettes	108 506.20
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>916 415.38</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Exploitation : excédent	0
	- Investissement : déficit	<b>220 123.99</b>

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	20 206.08
	Recettes	17 109.51
	<b>Total déficit</b>	<b>3 096.57</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 245 045.57
	Recettes	108 506.20
	<b>Total déficit</b>	<b>1 136 539.37</b>

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Exploitation</b>	<b>Dépenses 20 206.08</b>		
	011/6061	1 934.23	D'eau et d'électricité pour la station d'épuration et les postes de relevage
	011/611	8 889.97	De contrôle des postes de relevage
	011/61523	2 043.06	De travaux sur des tampons et STEP
	011/6262	1 093.10	De téléphone de la STEP et des postes de relevage
	011/6287	178.72	De remboursement d'assurance au BP principal
	012/6215	3 466.66	De frais de personnel mis à disposition
	66/66111	1 659.44 + 314.17	D'intérêts d'emprunt et ICNE
	68/6817	69.53	De dépréciation
	042/6811	557.20	D'amortissement
	<b>Recettes 17 109.51</b>		
	70/70128	16 894.00	De redevance sur l'eau
	75/7581	215.51	De FCTVA
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses 1 245 045.57</b>		
	23/2315	988 300.53	Travaux (fin)
	16/1641 et 1681	36 621.05	Remboursement en capital d'emprunt
	001	220 123.99	Déficit antérieur reporté
	<b>Recettes 108 506.20</b>		
	13/13111	13 692.00	Subventions de l'AESN
	10/10222	1 033.46	FCTVA
	10/1068	93 223.54	Affectation du résultat

	040/281532	557.20	D'amortissement corollaire du 042
--	------------	--------	-----------------------------------

Le Président sort de la salle à 18h55 pour le vote

## 5 – Compte administratif 2021 (Budget Annexe de l'Assainissement - Mondeville)

### ----- **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – M49 MONDEVILLE** -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,  
Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 de l'assainissement M49 de Mondeville ainsi qu'il suit :

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	20 206.08
	- Recettes	17 109.51
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>3 096.57</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	1 024 921.58
	- Recettes	108 506.20
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>916 415.38</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Exploitation : excédent	0
	- Investissement : déficit	<b>220 123.99</b>

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	20 206.08
	Recettes	17 109.51
	<b>Total déficit</b>	<b>3 096.57</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 245 045.57
	Recettes	108 506.20
	<b>Total déficit</b>	<b>1 136 539.37</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT M49 - MONDEVILLE**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville de la Communauté de Communes des 2 Vallées présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe M49 de l'assainissement de Mondeville présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022, qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2022

<b>Exploitation</b>	- Dépenses	20 206.08
	- Recettes	17 109.51
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>3 096.57</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	1 024 921.58
	- Recettes	108 506.20
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>916 415.38</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Exploitation : excédent	0
	- Investissement : déficit	<b>220 123.99</b>

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	20 206.08
	Recettes	17 109.51
	<b>Total déficit</b>	<b>3 096.57</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 245 045.57
	Recettes	108 506.20
	<b>Total déficit</b>	<b>1 136 539.37</b>

## 6 - BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

### 6 – Compte administratif 2022 (budget annexe de la ZA du chenet)

M Delecour expose que le compte administratif de la ZA corroboré par le compte de gestion 2022 fait apparaître les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	- Dépenses	171 003.30
	- Recettes	171 203.30
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>200.00</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	991 901.90
	- Recettes	167 199.50
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>824 702.40</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	39 845.93
	- Investissement : déficit	117 442.41

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	171 003.30
	Recettes	211 049.23
	<b>Total excédent</b>	<b>40 045.93</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 109 344.31
	Recettes	167 199.50
	<b>Total déficit</b>	<b>942 144.81</b>

### le budget de la ZA est essentiellement un budget de stocks (de terrains)

M Delecour rappelle qu'il reste environ 12 000m<sup>2</sup> à vendre pour un montant de 800 000€

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses 171 003.30</b>		
	66/6611	1 901.90	Intérêts d'emprunt
	042/71355	167 199.50	Déstockage suite à la vente de terrains
	043/608	1 901.90	Opération d'ordre
	<b>Recettes 211 049.23</b>		
	70/7015	167 399.50	Ventes de terrains
	042/71355	1 901.90	Variation du stock des terrains
	043/796	1 901.90	Opération d'ordre corollaire du 043/608
	002	39 845.93	Excédent

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses 1 109 344.31</b>		
	16/1641	990 000.00	Remboursement d'emprunt
	040/3555	1 901.90	Variation de stock
	001	117 442.41	Déficit
	<b>Recettes 115 596.00</b>		
	040/3555	167 199.50	Corollaire du 042/71355 enregistrant la vente de terrains

Le Président sort de la salle à 18h58 pour le vote

-----  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que le compte administratif 2022 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2022 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte administratif 2022 de la ZA du Chenet ainsi qu'il suit :

<b>Fonctionnement</b>	- Dépenses	171 003.30
	- Recettes	171 203.30
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>200.00</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	991 901.90
	- Recettes	167 199.50
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>824 702.40</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	39 845.93
	- Investissement : déficit	117 442.41

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	171 003.30
	Recettes	211 049.23
	<b>Total excédent</b>	<b>40 045.93</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 109 344.31
	Recettes	167 199.50
	<b>Total déficit</b>	<b>942 144.81</b>

-----  
**COMPTE DE GESTION 2022**  
**BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET**  
 -----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal,

Considérant que le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet, présenté par Mme le Receveur Municipal, visé par la Directrice Départementale des Finances Publiques, pour l'exercice 2022, fait apparaître des résultats conformes au compte administratif 2022,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe de la ZA du Chenet présenté par Mme le Receveur Municipal pour l'exercice 2022 qui est conforme au compte administratif pour l'exercice 2022.

<b>Fonctionnement</b>	- Dépenses	171 003.30
	- Recettes	171 203.30
	<b>Soit un résultat excédentaire</b>	<b>200.00</b>

<b>Investissement</b>	- Dépenses	991 901.90
	- Recettes	167 199.50
	<b>Soit un résultat déficitaire</b>	<b>824 702.40</b>

- **Report de l'exercice 2021 :**

	- Fonctionnement : excédent	39 845.93
	- Investissement : déficit	117 442.41

- **Résultat cumulé**

Section de fonctionnement	Dépenses	171 003.30
	Recettes	211 049.23
	<b>Total excédent</b>	<b>40 045.93</b>
Section d'investissement	Dépenses	1 109 344.31
	Recettes	167 199.50
	<b>Total déficit</b>	<b>942 144.81</b>

M Delecour présente le ROB en insistant sur les effets de l'inflation, la disparition de la CVAE, l'augmentation annoncée de la DGF....

M Bertol donne des explications sur les impacts des schéma directeurs d'eau et d'assainissement notamment sur la hausse nécessaire des redevances....

Suite à l'intervention de Mme Bobault concernant le gymnase de Milly, il est proposé de constituer un groupe de travail

-----  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**  
-----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission des finances du 02 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Rapporteur,

**PREND ACTE** du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023.

## **8 - GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LE MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE**

M le Président expose que la CC2V et certaines de ses communes membres souhaitent se regrouper pour renouveler la passation d'un marché public ayant pour objet principal la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à destination des écoles communales et des accueils de loisirs de la CC2V.

Ce groupement de commandes a pour objectif d'homogénéiser des prestations communes sur notre territoire et de réaliser des économies d'échelle en massifiant nos achats.

Il est donc constitué un groupement de commandes, réunissant à la fois la CC2V, certaines de ses communes membres et SIVU concernés pour lancer la consultation en appel d'offres.

La CC2V est désigné coordonnateur de ce groupement et à ce titre aura pour mission de lancer la consultation, d'analyser les offres reçues et d'attribuer le marché lors de sa CAO., Les communes quant à elles signent individuellement le marché et s'assurent de sa bonne exécution.

La consultation sera lancée au plus tard en septembre 2023 après délibération et signature de la convention de groupement par chaque commune. (Délibération à prendre entre avril et juin 2023).

M le Président rappelle que 13 communes sont présentes dans ce groupement à l'exception de Videlles (qui n'a pas de service de restauration scolaire) et Milly la Forêt. Il invite Milly à rejoindre ce groupement.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LES ECOLES ET ACCUEILS DE LOISIRS**

#### **Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt pour les collectivités publiques de grouper leurs commandes pour obtenir des économies d'échelle,

Considérant l'intérêt des Groupements de commande qui permet d'unifier la commande, de lancer une consultation unique pour répondre aux besoins de plusieurs acheteurs,

Considérant que la convention constitutive détermine l'engagement de chacune des parties dans la mise en œuvre de l'appel d'offre porté par le Groupement de commandes,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la CC2V, les syndicats et communes adhérentes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les écoles et les accueils de loisirs concernés.

**APPROUVE** la désignation de la CC2V comme coordonnateur du groupement de commandes.

**AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout document afférent.

**AUTORISE** le Président à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure en appel d'offres.

**9 - DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SEMEA POUR LA COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE (2 DELEGUES TITULAIRES ET 1 DELEGUE SUPPLEANT)**

Suite à une démission au sein du conseil municipal de Soisy-sur-Ecole, il convient de désigner de nouveaux représentants pour la CC2V auprès du SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs Affluents),

-----  
**DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SEMEA**  
**(Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la**  
**Mare-aux-Évées et de leurs Affluents)**  
**POUR LA COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE**  
-----

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts du SEMEA,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour la commune de Soisy-sur-Ecole,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DESIGNE** comme représentants auprès du SEMEA :

<b>NOM DES COMMUNES</b>	<b>DEUX DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
SOISY SUR ECOLE	M. LEFEVRE Gérald et M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe	Mme RAMAHEFASOLO Nora

L'ordre du jour étant épuisé, M le Président lève la séance à 19h30

Le Président  
Pascal SIMONNOT

  


La Secrétaire de séance  
Estrela DEZERT

  
